



Vos références (n° adhérent) à compléter



Bulletin Individuel d'Affiliation au contrat frais de santé

UFRBCA CGT

Affiliation Changement du niveau de couverture Modification de la composition familiale

Bulletin d'adhésion à compléter, à signer, et à remettre avec une copie de votre pièce d'identité et le relevé d'identité bancaire après visa de l'UFRBCA CGT à : affiliations.sante.ge@probtp.com

La souscription du présent contrat vaut engagement d'être adhérent à l'UFRBCA CGT et d'être à jour, chaque année, de sa cotisation auprès d'elle.

Particularités d'adhésion

1. Si vous partez à la retraite et vous étiez adhérent à une complémentaire santé assurée par BTP-PRÉVOYANCE : vous bénéficiez, ainsi que vos ayants droit, de 6 mois de gratuité la 1^{ère} année, 3 mois la 2^{ème} année et 3 mois la 3^{ème} année.
2. Si vous adhérez actuellement à la complémentaire santé retraités assurée par PRODIGÉO Assurances (Groupe PRO BTP), nous vous faisons bénéficier de la complémentaire santé retraités assurée par BTP-PRÉVOYANCE.
3. Si vous étiez adhérent à une complémentaire santé assurée par un autre opérateur que PRO BTP, nous vous faisons bénéficier de la complémentaire santé retraités assurée par BTP-PRÉVOYANCE, ainsi que vos ayants droit, avec 3 mois de gratuité la 1^{ère} année, 1 mois la 2^{ème} année et 1 mois la 3^{ème} année.

Aussi, l'éventuelle majoration liée à votre âge à l'adhésion ne sera pas appliquée.

Votre complémentaire santé actuelle

(cochez l'une des trois situations suivantes)

- Vous partez à la retraite et vous étiez adhérent à une complémentaire santé assurée par BTP-PRÉVOYANCE.
- Vous adhérez à la complémentaire santé retraités assurée par PRODIGÉO Assurances (Groupe PRO BTP).
- Vous adhérez à une complémentaire santé assurée par un autre opérateur que PRO BTP.



Renseignement de l'adhérent

Mme M. Nom de naissance :

Nom marital : Prénom :

Marié Pacsé Concubin Célibataire Divorcé Veuf

Date de naissance : / /

N° de Sécurité sociale : • Régime (1) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Mobile :

Email :

Important : "Nom, Prénom, Date de naissance sont des mentions obligatoires." A défaut votre demande ne pourra être traitée.

(1) G pour Sécurité sociale ou régime générale, TNS pour travailleur non salarié, ALM pour le régime locale Alsace-Moselle

Désignation des bénéficiaires

Merci de joindre les pièces justificatives de vos bénéficiaires lister en page

Conjoint Pacsé Concubin depuis le : / /

Nom : Prénom :

Date de naissance N° de Sécurité sociale Régime (1)

/ / •

Les enfants à charge de l'adhérent :

Nom : Prénom :

Date de naissance Sexe N° de Sécurité sociale Régime (1)

/ / •

Nom : Prénom :

Date de naissance Sexe N° de Sécurité sociale Régime (1)

/ / •

Nom : Prénom :

Date de naissance Sexe N° de Sécurité sociale Régime (1)

/ / •

Je reconnais avoir pris connaissance des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration prévue à l'article L.932-7 du Code de la Sécurité sociale, à savoir la nullité de la garantie.

(1) G pour Sécurité sociale ou régime général, TNS pour travailleur non salarié, TSA pour le régime Alsace-Moselle



Adhésion à la couverture santé

Je choisis de souscrire au niveau de couverture santé :

S1 P2 S3 P3 S3+ P3+ S4 P4

Le magazine **Fil des ans**

Je suis retraité et souhaite m'abonner au magazine *Fil des ans* pour 0,50 € par mois (soit 6 € par an pour 6 numéros). La cotisation sera prélevée mensuellement en même temps que la cotisation à mon contrat santé. Tous les deux mois, je recevrai directement chez moi le *Fil des ans*.

Date d'effet

La date d'effet est le 1^{er} jour du mois suivant la réception du bulletin d'adhésion sauf report au 1^{er} jour d'un mois ultérieur, à préciser ici : / /

Délai de renonciation

Toute demande d'adhésion s'accompagne d'un droit à renonciation pendant les 20 jours suivant la signature du bulletin d'adhésion. Pour être pris en compte par l'institution le droit à renonciation doit être signifié à BTP-PRÉVOYANCE (ou aux services PRO BTP) par lettre, support durable ou tout autre moyen prévu à l'article L.932-12-2 du code de la Sécurité sociale. Les cotisations sont alors remboursées, sauf si un fait générateur mettant en jeu la garantie du règlement est intervenu pendant le délai compris entre l'adhésion initiale et la renonciation.

Païement des cotisations

Le règlement des cotisations s'effectue mensuellement et d'avance, uniquement par prélèvement automatique sur le compte bancaire de l'adhérent.

Merci de bien vouloir retourner complété et signé le mandat SEPA, qui se trouve à la dernière page du document, accompagné d'un relevé d'identité bancaire (RIB) portant la norme IBAN.



Signatures

Je certifie complets et exacts les renseignements portés sur cette déclaration.

Fait à : , le [] / [] / []

Signature de l'adhérent

(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Visa de l'UFR CBA CGT**	
Cachet	Nom et signature

** Le visa est obligatoire pour attester de votre engagement d'adhésion auprès d'elle ainsi que du règlement (à jour) de la cotisation correspondante.

Protection des données personnelles :

Vos données personnelles, ainsi le cas échéant que celles de vos bénéficiaires, recueillies via ce bulletin ont vocation à être traitées par BTP-PRÉVOYANCE, responsable de traitement, à des fins de (i) souscription, gestion et exécution de votre contrat, (ii) réalisation d'enquêtes de satisfaction, enregistrement des appels pour le contrôle de qualité, formation de nos collaborateurs, preuve de la conclusion des contrats le cas échéant, réalisation d'études statistiques et actuarielles, évaluation ou prédiction de votre situation (score d'appétence), prospection commerciale (par courrier postal, téléphone, et par email, SMS et MMS pour des produits ou services analogues à ceux déjà souscrits) par les entités du Groupe PRO BTP, sauf opposition de votre part que vous pouvez exercer à tout moment, évaluation des risques, lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, prévention et lutte contre la fraude à l'assurance, gestion des réclamations, recouvrements et contentieux, et ce, dans le cadre des intérêts légitimes et des obligations légales de BTP-PRÉVOYANCE, et (iii) avec votre accord, aux fins de prospection commerciale par email, SMS ou MMS par les entités du Groupe PRO BTP pour tous produits ou services non analogues à ceux déjà souscrits. En nous transmettant des informations personnelles permettant d'identifier les bénéficiaires du contrat, vous déclarez avoir recueilli leur accord et les avoir informés des traitements effectués sur leurs données personnelles et de leurs droits.

Vos données collectées sont indispensables à ces traitements et sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle, augmentée de la durée des prescriptions légales.

D'une manière générale, vos données sont communiquées pour les seules finalités précitées aux services concernés de BTP-PRÉVOYANCE, ainsi qu'à son sous-traitant l'Association de moyens PRO BTP, et, si nécessaire, à des intermédiaires, réassureurs, prestataires et partenaires. Elles pourront, le cas échéant, être transmises aux autorités administratives ou judiciaires.

Certaines de vos données peuvent être transférées à des prestataires situés en dehors de l'Union européenne, notamment aux fins d'assurer la maintenance et les opérations d'hébergement de vos données dans le respect de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

En application de la réglementation relative à la protection des données personnelles, et sauf exception liée à l'exécution du contrat ou aux obligations légales de BTP-PRÉVOYANCE, vous et le cas échéant vos bénéficiaires disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données personnelles, ainsi que de limitation ou d'opposition à leur traitement et du droit de donner des directives sur le sort de vos données après votre décès. Ces droits s'exercent en justifiant de votre identité par courrier postal à "PRO BTP - DPO - 93901 BOBIGNY CEDEX 9" ou par e-mail à "CIRCUITDCP@probtp.com". Vous et vos bénéficiaires disposez d'un droit de recours auprès de la CNIL.

Le Groupe PRO BTP dispose d'un délégué à la protection des données (DPO) qui peut être contacté par courrier au 7, rue du regard, 75006 Paris.

Conformément à la loi n°2014-344, tout consommateur dispose du droit de s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique nommée Bloctel.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'entreprise remettra à ses salariés la notice d'information relative au Contrat contenant l'ensemble des informations qui leur sont dues au titre de la protection de leurs données personnelles.



Pièces à joindre obligatoirement

■ Pour l'adhérent :

- La copie intégrale et lisible d'une pièce d'identité en cours de validité : Carte Nationale d'Identité, Passeport, Titre de séjour ou Permis de conduire. (Le nouveau permis de conduire mentionne une durée de validité de 15 ans au recto. Le permis de conduire "rose cartonné" émis avant le 16 septembre 2013 ne comporte aucune date de fin de validité. Aux fins de la vérification de l'identité de l'assuré, une durée de validité de 15 ans, à compter de la date de délivrance indiquée sur le document est retenue).
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) pour le prélèvement de vos échéances et, si différent, un RIB pour le paiement de vos prestations. L'adhérent doit nous informer de toute modification de RIB en cours de vie du contrat.
- Le mandat de prélèvement ci-après, dûment complété et signé.

■ Pour l'adhérent et pour chaque bénéficiaire déclaré au contrat :

- La copie de l'attestation papier, jointe à la carte Vitale sur laquelle il(s) figure(nt). A défaut, vous devrez nous adresser les décomptes manuellement.

■ Pour le conjoint :

- Si marié : Copie du livret de famille ou certificat de mariage.
- Si pacsé : Copie du PACS avec attestation sur l'honneur de l'absence d'avantage de même nature de la part d'une couverture sociale complémentaire au titre d'une autre personne.
- Si concubin :

- Attestation sur l'honneur certifiant de l'absence de lien matrimonial ou de Pacs de part et d'autre et de l'absence d'avantage de même nature de la part d'une couverture sociale complémentaire au titre d'une autre personne, avec la signature des deux concubins.
- Dernier avis d'imposition des deux concubins à la même adresse ou si enfant en commun : extrait d'acte de naissance du ou des enfants, ou copie du livret de famille, ou pour les enfants à naître : attestation de reconnaissance établie à la mairie
- Et justificatif de domicile commun :
 - Attestation de droit à l'Assurance maladie des 2 concubins composée des 2 pages (la lettre d'accompagnement avec nom et adresse de l'assuré et l'attestation à l'Assurance maladie)
 - Ou compte bancaire joint aux deux noms
 - Ou facture du domicile principal aux deux noms dans le choix proposé ci-après : facture d'électricité, eau, gaz, ou attestation d'assurance du logement commun, ou quittance de loyer d'un organisme social ou d'une agence immobilière

■ Pour les enfants (jusqu'au 31.12 de leur 25 ans) :

- Le livret de famille dans son intégralité.
- Les justificatifs de charge en fonction de leurs situations :
 - Enfants scolarisés dans un établissement du second degré ou étudiants (en France, dans un autre pays de l'Espace Economique Européen, en Suisse, au Canada, au Royaume Uni ou aux Etats Unis d'Amérique), sans être rémunérés au titre de leur activité principale : Certificat de scolarité ou copie de la carte étudiante.
 - Apprenti (en France) ou en contrat de professionnalisation : Attestation de l'employeur, ou tout autre justificatif certifiant que le contrat d'apprentissage est bien en vigueur.
 - Chômeur : Un certificat d'inscription à Pôle Emploi avec une attestation de non indemnisation.
 - Invalide : pour tout enfant quel que soit l'âge s'il a été reconnu invalide (au moins à 80%) avant son 21^{ème} anniversaire :
 - La copie de la notification de la CDAPH ou sa carte d'invalidité orange.
 - La copie du dernier avis d'imposition prouvant qu'il est à charge fiscale.

L'adhésion sera validée ultérieurement sous réserve de la validation des pièces transmises notamment la pièce d'identité en cours de validité.



